



La CGT dans la COP 30, un engagement continu de la CGT sur les questions climatiques

Pôle climat / biodiversité / ressources

La Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT participe aux négociations pour porter la voix des travailleurs et des citoyens depuis une dizaine d'années. La CGT travaille en collaboration avec la société civile pour promouvoir des solutions justes et équitables, notamment en matière de transition écologique et de justice sociale.

La COP 30 se tient à Belem, au Brésil, du 10 au 25 novembre 2025. Cette conférence est cruciale pour la lutte contre le réchauffement climatique, avec pour objectif de faire avancer les négociations internationales sur les politiques environnementales.

L'urgence climatique et sociale en 2025

LE CLIMAT SE DÉRÈGLE, LES INÉGALITÉS EXPLOSENT

Réchauffement record : 2025 est l'une des années les plus chaudes jamais enregistrées (+1,42°C). Le seuil de +1,5°C sera franchi dès les années 2030.

Catastrophes en série : Vagues de chaleur, ouragans, sécheresses, montée des eaux... Les populations les plus pauvres en subissent les pires conséquences.

Responsabilités inégales : Les 10 % les plus riches émettent 3 fois plus de CO₂ que la moyenne. En France, 14 à 15 millions de personnes vivent dans la pauvreté.

Santé et environnement : Les classes populaires sont les premières victimes des particules fines, des vagues de chaleur et de la ségrégation territoriale.

UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À BOUT DE SOUFFLE

Financiarisation et profits : Depuis les années 1980, la part des salaires dans la valeur ajoutée a chuté de 4 à 5 points, au profit des dividendes.

Désengagement de l'État : Les exonérations de cotisations sociales, 211 mds (milliards) d'euros en 2025, privent la Sécurité sociale de ressources.

Précarité énergétique : 7 millions de logements sont des passoires thermiques. Les ménages modestes consacrent jusqu'à 30 % de leurs revenus au logement.

DES PROMESSES NON TENUES, UNE TRANSITION SABOTÉE

Objectifs non atteints : Le monde se dirige vers +2,6 à +3,1°C d'ici 2100. Seuls deux pays (Norvège, Royaume-Uni) ont des plans compatibles avec l'Accord de Paris.

Plans climatiques insuffisants : Les nouvelles contributions nationales (CDN) ne prévoient qu'une baisse de 11 à 24 % des émissions d'ici 2035, alors qu'il faudrait -60 %.

Financements manquants : Les pays riches n'ont pas tenu leur promesse de 100 md de dollars / an pour le climat.

Sortie des fossiles, un leurre : Aucun calendrier contraignant n'est adopté. Le Brésil, hôte de la COP30, autorise de nouveaux forages pétroliers, la France, soi-disant championne du Climat, en fait autant (Gironde et Île-de-France).

Le budget 2026 : une attaque sans précédent contre l'environnement et les services publics

Le projet de budget 2026 marque une offensive majeure contre la protection de l'environnement et les services publics essentiels.

La droite et l'extrême droite ciblent des outils cruciaux de la transition écologique, notamment l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'Agence de la transition écologique (Ademe), qu'elles accusent d'être « idéologiques » et « inutiles ».

Une baisse drastique des effectifs et des budgets

Cette attaque se traduit notamment par une réduction de 3 milliards d'euros des dépenses des opérateurs publics de l'environnement (Ademe, Cerema, ANAH, ANRU, ANCT). Ces coupes menacent des milliers d'emplois qualifiés.

Parallèlement, on constate de graves reculs réglementaires :

- **La loi d'orientation agricole du 24 mars 2025** revient sur plusieurs règles. Elle dispense les projets agricoles des exigences de la Charte de l'environnement : dépenalisation partielle des atteintes à la biodiversité, régime contentieux très favorable aux porteurs de projets agricoles, réduction des exigences en matière de gestion des haies.
- **La loi « Duplomb » du 11 août 2025** affaiblit les normes environnementales et facilite les dérogations.
- **Le projet de loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement** définitivement adopté le 15 octobre 2025 par l'Assemblée nationale assouplit les règles de changement de destination dans les zones naturelles, agricoles ou forestières.
- **L'affaiblissement du débat public** et un projet de décret introduisant la notion de « coexistence avec les activités économiques » menacent la protection de 1 800 espèces animales et végétales.

➔ **Cet affaiblissement des services publics prépare la voie à une privatisation de la transition écologique, la confiant aux marchés et aux grandes entreprises.**



Les cadres, ingénieurs et professions intermédiaires en première ligne

Les cadres, ingénieurs et professions intermédiaires, essentiels pour mettre en œuvre la transition écologique, voient leurs conditions de travail se dégrader (sous-effectifs, incertitude sur les financements).

Pour une transition juste et planifiée

La CGT revendique :

- ✓ **Augmentation des salaires** : SMIC à 2 000 euros brut, indexation de tous les salaires sur l'inflation, égalité salariale entre femmes et hommes.
- ✓ **Planification écologique et sociale** : La transition doit être portée par des services publics renforcés, avec des emplois statutaires de qualité, et non par des logiques de marché.
- ✓ **Justice climatique et fiscale** : Taxer les superprofits des multinationales et les plus riches pour financer la transition.
- ✓ **Conditionnement des aides publiques** : Les subventions aux entreprises doivent être liées à des engagements sociaux et écologiques.
- ✓ **Financements pérennes** : La transition écologique ne peut pas dépendre seulement de l'investissement privé. L'État doit assurer un pilotage et des moyens stables.
- ✓ **Un ministère de plein exercice** : La CGT revendique un ministère de la transformation écologique et sociale, renforcé en effectifs et en moyens. Stop aux suppressions de postes et aux coupes budgétaires à l'OFB, l'Ademe, l'ANCT, l'ANAH et au Cerema !
- ✓ **Renforcement des effectifs** : Recrutement massif de fonctionnaires et de personnel qualifié dans le ministère en charge de l'environnement, ses établissements et agences.
- ✓ **Démocratie au travail** : Associer pleinement les personnels aux choix de transition (pour un réel droit d'expression et d'alternative et un renforcement de la protection des lanceurs d'alerte), garantir des conditions de travail dignes et une reconnaissance des expertises.

Montreuil, le 16 novembre 2025